



QUAND « HÔPITAL MALADE » rime avec mission DGFIP fragilisée !

Un contexte, une loi...

➤ La loi Hôpital Patient Santé et Territoire (HPST) de 2009 au-delà des dangers qu'elle recèle pour la politique de santé dans ce pays (rationalisation de l'offre de soins, réductions drastiques de moyens budgétaires et en personnel des hôpitaux publics, regroupements et fermetures de sites) modifie profondément le paysage institutionnel. En effet, la création de Communautés Hospitalières de Territoires (CHT) par le regroupement d'établissements publics de santé, l'évolution des Groupements de Coopération de Santé, le rôle des Agences Régionales de Santé (ARS), le nouveau modèle de gouvernance de l'hôpital avec pour objectif des enjeux de performance et de rationalisation budgétaire, modifieront sans aucun doute la mission elle-même avec des conséquences désastreuses pour l'utilisateur et dans son exercice, par et à la DGFIP.

...qui ne peut qu'impacter la mission hospitalière de la DGFIP...

➤ Pour le moment, la direction générale se refuse à préciser les

changements auxquels la mission hospitalière, compte tenu de la loi et des nouveaux modes de gouvernance va être confrontée. La DGFIP ne parle que de renforcement de coopération et revoit fortement la question du droit d'alerte qui a soulevé une colère certaine chez les directeurs d'hôpitaux. Il faut dire que l'importance est rappelée par la direction générale connaît des difficultés qui fragilisent la crédibilité de la DGFIP dans une période où la place du comptable public peut toujours être remise en cause. D'autant que l'absence de moyens en personnels, la généralisation d'Hélios et ses inadaptations aux spécificités hospitalières (question du module des hébergés, de la gestion des tiers, de la restitution d'informations aux ordonnateurs) n'aident pas à une réelle amélioration de l'exercice de la mission. La direction générale assure que les choses sont en voie d'amélioration et que la situation va bientôt se stabiliser ! Les agents, confrontés chaque jour à un outil lourd, complexe et aux suppressions d'effectifs, ne

peuvent se contenter de ces seules promesses ! Ce qu'ils veulent ce sont des résultats rapides et concrets. Il en va de leurs conditions de travail et de la qualité du service rendu.

...Avec des conséquences inévitables pour le réseau comptable...

➤ La direction générale reste floue sur cette question qu'elle considère comme n'étant pas à l'ordre du jour, même si, soyons en sûrs, les choses ne pourront rester en l'état. Mais pour rassurer, toutes les pistes sont évoquées (spécialisation, transfert entre postes comptables) sans qu'aucune ne soit, dans le discours, privilégiée. Aux dires de la direction, rien n'est prédéterminé, les choses se verront au cas par cas. Difficile pour la CGT Finances Publiques d'être rassurée dans ces conditions sur l'avenir du réseau. Si de nouvelles fusions d'hôpitaux interviennent, elles impacteront forcément les postes qu'ils soient spécialisés ou ayant en charge une partie hospitalière. Le maillage actuel, ne sera alors évidemment plus le même !



...Des expérimentations et des préfigurations en cours et à venir...

La certification : horizon 2017

+ Les comptes des hôpitaux ont désormais vocation à être certifiés : certification prévue pour 2014, désormais reportée en 2017 pour les comptes 2016. Six établissements, les plus importants, seront certifiés par la Cour des Comptes : Bordeaux, Lille, Toulouse, Marseille, Paris et Lyon. Quant aux autres, rien n'est précisé mais la direction générale ne cache pas qu'ils pourraient bien être certifiés par des commissaires aux comptes issus du privé.

Pour la CGT Finances Publiques, la certification par des commissaires aux comptes, pose clairement la question du positionnement du comptable. Évidemment, cette situation est loin d'être anodine. Les propos de la direction, prenant appui sur le positionnement du Conseil d'Etat lui-même conforme à la législation européenne, se résument ainsi : pas de monopole public pour la certification d'organismes publics (...exemple les universités) !

Avec un tel argument, le positionnement du comptable public risque bien de se trouver fragilisé. D'autant plus que la direction générale, au-delà d'un rappel de principe relatif au bien fondé des missions et de leur contenu, rappel qui ne coûte pas cher, devient de plus en plus éteinte face à ses interlocuteurs !

La porte est-elle désormais ouverte pour une remise en cause plus large du rôle et de la place du comptable public dans le secteur hospitalier ?

Pour la CGT, il est évident, que cette brèche ouverte ne peut qu'inquiéter sur l'avenir (quand on sait que

commissaires mais aussi experts aux comptes, n'attendent que cela...) et relativiser les propos de la direction !

Quant aux conditions de cette certification...elle nécessite, en dehors de conventions partenariales, que le rôle des uns et des autres soit clairement identifié et respecté. Tout l'enjeu est là mais cela nécessite des moyens que la direction générale, si elle les évoque, se garde bien d'identifier.

Le service facturier : modèle unique d'organisation de la dépense.

+ Le service facturier soit disant bientôt à l'expérimentation à Clermont-Ferrand...est déjà mis en place à la Trésorerie Générale de l'Assistance Publique ! Considéré par la direction générale comme l'organisation primordiale après sa généralisation dans la sphère État, il est désormais envisagé pour les hôpitaux avec, à terme, une extension aux collectivités locales.

La Trésorerie Générale de l'Assistance Publique (TGAP) dans la tourmente !

+ Entre un progiciel informatique chaotique et un service facturier qui se met en place difficilement, la situation au sein de la TGAP devient extrêmement compliquée. En effet, le progiciel NSI Gestion, outil de l'Assistance Publique crée de tels dysfonctionnements que la direction générale n'a pu faire autrement que d'en convenir. Applicatif non sécurisé, restitutions approximatives, remise en cause du principe séparation ordonnateur-comptable, surcroît de travail pour les agents, bref tous les éléments sont réunis pour créer de

réelles inquiétudes sur l'avenir de la TGAP. La direction s'est, là aussi, voulue rassurante sur tous ces aspects et a demandé un audit qui fera le point sur les demandes de l'AP et les exigences des missions de la TGAP. Les conclusions devraient en être connues cet été. Les organisations syndicales auront alors communication de cet audit. Inutile, de dire combien ses conclusions seront décisives pour l'avenir de la TGAP !

Concernant la mise en place du service facturier, les choses ne sont guère plus réjouissantes. Il a été mis en place avec un protocole non discuté avec les organisations syndicales, qui remettait tout simplement en cause les droits des agents de la TGAP ! Il a fallu l'intervention de la CGT pour qu'ils continuent à bénéficier des horaires variables et des garanties qui leur étaient acquises.

Tout est fait pour privilégier ce nouveau mode d'organisation, peu importe les conséquences sur les transferts d'emplois, qui vident un peu plus le service « dépense visa » au fur et à mesure de la montée en charge du service facturier. Il s'agit donc bien de généraliser ce mode d'organisation de la dépense qui a vocation à devenir le modèle unique. Restera alors à en démontrer la réelle efficacité !

Les évolutions en cours dans la sphère hospitalière ne dépendent certes pas toutes de la DGFIP, mais les choix qu'elle sera amenée à faire quant au réseau, au mode d'organisation et aux conditions d'exercice de la mission, sont bien de sa responsabilité. Si elle se veut rassurante, elle ne donne aucune lisibilité claire à court terme sur l'avenir de cette mission. Les agents, les organisations syndicales ne s'en contentent et ne s'en contenteront pas. La CGT restera plus que vigilante sur l'avenir d'une mission aujourd'hui à la croisée des chemins !